

**- VILLE D'ORCHIES -**

Arrêté n° 148-2025  
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2122-21 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire,

Compte tenu de la demande de l'entreprise SATCOMS d'effectuer des travaux de création adduction aérosouterraine électrique au 86 avenue de la Libération ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer et le stationnement afin d'effectuer les travaux en toute sécurité ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** L'entreprise SATCOMS est autorisée au stationnement au droit du chantier, 86 avenue de la Libération, à partir du 10 juin 2025 jusqu'à la fin des travaux prévue le 4 juillet 2025.

**ARTICLE 2** L'entreprise est chargée de la fourniture, la mise en place et en service du matériel de signalisation et de sécurité.

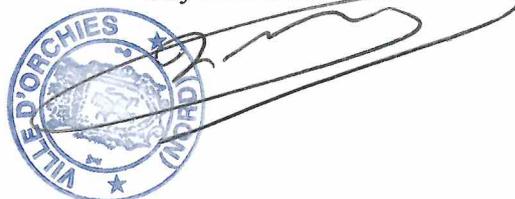
**ARTICLE 3** Tout stationnement gênant et interdit pourra occasionner une verbalisation et mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5** Mme la Commandante de la brigade de gendarmerie d'Orchies, M. le Chef de Poste de la police municipale, M. le Directeur des Services Techniques, sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :- SATCOMS Concept – 18 Chemin de Croisette – 62118 ROEUX

Fait à Orchies, le 10/06/2025  
L'adjoint délégué,  
Guy DERACHE



Certifié exact,  
Le Maire

DST

DGS